



UNIPROBA



Banque Mondiale



Comite de Coordination
des Peuples
Autochtones d'Afrique

**DIALOGUE ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES
D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'EST SUR LE FONDS DE PARTENARIAT DE
CARBONE FORESTIER (FCPF) :**

**CONSULTATION SUR LES ACTIVITES VISANT À REDUIRE LES EMISSIONS
DUES À LA DEFORESTATION ET À LA DEGRADATION DE LA TERRE**

**BUJUMBURA-BURUNDI
13-14 mars 2008**

RAPPORT D'ATELIER

RAPPORT PREPARE PAR EMMANUEL NENGO, UNIPROBA / IPACC

DEFORESTATION EVITEE, INSTRUMENTS, VALEURS ET DROITS

L'atelier de Bujumbura entre les membres et des associés du Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC) et la Banque Mondiale était un forum de dialogue et d'apprentissage sur les actions internationales visant à réduire la déforestation qui est la cause majeure des émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement global.

Le premier point central de l'atelier était d'expliquer les causes du réchauffement et le lien entre la déforestation et la dégradation de la terre. La Banque Mondiale a présenté son initiative sur finance carbone centrée sur des solutions qui sont groupées sous le terme « déforestation évitée » et inclut un programme qui est entrain de naître d'urgence connu au sein des Nations unies comme Emissions réduites de la déforestation et la dégradation de la terre. La Banque Mondiale a lancé un fonds de partenariat sur le carbone forestier pour aider à financer les initiatives de crédits carbone afin d'arrêter la déforestation sur toute la planète. Il a été demandé à la Banque Mondiale d'organiser des réunions avec les activistes des communautés forestières d'Afrique Centrale et de l'Est, y compris Madagascar.

Pour les Peuples Autochtones d'Afrique, la déforestation amène non seulement la calamité de changement climatique, mais aussi elle représente une menace de leur survie en tant que peuples. Des milliers de différents peuples d'Afrique Equatoriale ont développé des moyens d'existence durables et des systèmes de savoirs, connaissances et cultures spécifiques comme un résultat de la relation à long terme avec la faune et la flore des forêts équatoriales.

Pour les Peuples autochtones et communautés locales, la forêt joue un rôle central dans leurs vies. La relation entre les écosystèmes forestiers et les peuples qui dépendent de ces ressources n'est pas simplement une relation matérielle mais également une relation culturelle et spirituelle. La forêt a toujours généré en abondance des réserves alimentaires, médicales et l'harmonie sociale. La forêt est une place de tranquillité et de paix, d'intimité avec la nature et diversité biologique.

Les Peuples autochtones africains, notamment les Mbenjelle de la République du Congo croient que les ressources forestières sont à partager équitablement entre les peuples, mais ils demandent une attention aux besoins propres des forêts, et en particulier aux besoins pour l'équilibre et entièreté spirituelle. Si les hommes surexploitent la forêt, dans ce cas, il y a désharmonie et le risque pour tous ceux qui dépendent de l'écosystème forestier. Les Peuples autochtones sont responsables de la gestion de cette harmonie et il y a un contrat sacré entre la forêt et les peuples. En fait, c'est juste dire que la forêt et ses populations sont un comme un ensemble d'écosystème et spirituellement¹.

Pour survivre sur terre, la communauté mondiale (Etats, ONGs, société civile, Communautés autochtones et locales, et les agences multilatérales) doit mettre un terme aux menaces causées par la surconsommation des ressources naturelles. Une approche durable de protéger non pas simplement les forêts, mais en premier lieu les forêts riches en biodiversité, est à une position plus élevée sur l'agenda mondiale.

La Banque Mondiale est en train d'initier une série particulière de mécanismes parlant des causes de la déforestation. Au cœur de ce problème, un nouveau point de vue est relativement

¹ communication entre IPACC et le Prof. Jerome Lewis, Anthropologie, University College London, 2008

apparu entre les hommes que les ressources naturelles sont des biens, ayant une valeur et une signification spirituelle et culturelle, qui peuvent être achetés, vendus et consommés sans considérer l'impact sur la diversité biologique et la culture. Inutile de dire que cette nouvelle approche a placé la planète en danger, et l'urgence de la résolution de ce problème exigera des mesures beaucoup plus contraignantes.

La Banque Mondiale, sous ses obligations envers les Nations Unies et ses propres Directives opérationnelles, a planifié se réunir avec les organisations des Peuples Autochtones du monde entier venant des territoires forestiers pour discuter du Fonds de partenariat pour Carbone forestier et les principes en fournissant les crédits carbone pour la réduction de la déforestation et la dégradation de la terre.

Ce rapport fournit un résumé des mesures de l'atelier d'échange à Bujumbura-Burundi.

Y A-T-IL DES PEUPLES AUTOCHTONES EN AFRIQUE?

Les participants à l'atelier de Bujumbura étaient constitués de représentants des organisations des Peuples autochtones et d'autres communautés locales résidant dans les zones forestières d'Afrique centrale et de l'Est. Il y a peut-être confusion sur la signification du terme « Peuples Autochtones » en Afrique qui pourrait faire une explication au début de ce rapport et qui est utile pour comprendre les droits fondés sur l'approche d'éviter la déforestation en Afrique et dans le monde.

Le concept de "autochtones" ou "premiers peuples" en Afrique (qui se distinguent par leur modes de subsistance non dominants) a existé en Afrique depuis des centaines d'années si non des millénaires. Cependant, le concept légal de « Peuples Autochtones » a émergé dans ces dix dernières années. Au cours de la décennie 1990, différents groupes ethniques d'Afrique qui vivaient les problèmes de la sous-représentation, discrimination, stéréotypes et l'insécurité d'occupation de leurs terres, ont été investigués par les standards des Nations Unies pour la protection des droits des Peuples autochtones au niveau international. Ceci a mené à une urgence d'une nouvelle branche de la Société civile en Afrique, premièrement de rassembler ces peuples qui vivent ou qui ont récemment vécu de modes de subsistance différents des africains majoritaires.

Ce nouveau mouvement inclut la plupart des peuples chasseurs-cueilleurs et notamment beaucoup de peuples pastoraux et transhumants sur le continent africain. Du nord au sud, il inclut aussi les groupes revendiquant leur identité qui était menacée par la colonisation. La principale revendication par ces groupes est basée sur ce qu'ils étaient considérés comme des non civilisés, des primitifs, et non commodes aux colonisateurs européens, et comme ceux qui ont été abandonnés par la gouvernance au cours de la période coloniale. L'Europe a nié que les peuples nomades pouvaient avoir l'occupation de terres et elle compliquait cela avec les mythes racistes de la hiérarchie de la civilisation, avec la civilisation agricole européenne qui disait être au dessus et la chasse et l'élevage en dessous.

Au cours de la période post-coloniale, les Peuples Autochtones continuent de subir la discrimination, la non reconnaissance, l'ignorance de leur système économique et culturel suite de la persistance de préjugés idéologiques, mais également des préjugés structurels dans la gouvernance et en politico-économique. C'était pour cette raison que ces peuples ont contribué à s'identifier eux-mêmes par rapport aux nouvelles normes internationales et standards appliqués aux Peuples autochtones de la planète.

Malgré les préjudices des communautés agricoles, dans la pratique les peuples chasseurs-cueilleurs et les éleveurs transhumants ont une connaissance écologique traditionnelle la plus sophistiquée en Afrique, ainsi qu'une nette trace de carbone. Ils ont historiquement aménagé et maintenu de vastes territoires biodiversifiés en Afrique sèche et de forêts tropicales humides. Les Peuples Autochtones, étant des détenteurs de savoirs et gestionnaires des ressources, sont vitalemment importants à soutenir la biodiversité en entrant dans cette phase difficile de changement climatique. Et encore, ils sont continuellement objet de dénie de droits humains fondamentaux, dénie de citoyenneté dans certains cas, et des politiques économiques qui ne prennent pas en compte leurs connaissances des écosystèmes, leurs systèmes de valeur, ou de leurs droits légaux à la terre et aux ressources naturelles.

Les standards des droits humains internationaux fournissent un redressement pour ces problèmes, incluant directement les défis du faux principe légal que les territoires des peuples nomades sont « terra nullius », c'est-à-dire inoccupés et non possédés par leurs utilisateurs.

En novembre 2003, la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples a adopté un rapport de son Groupe de travail et pour la première fois a reconnu formellement qu'il y a des peuples en Afrique qui entrent à l'intérieur des standards internationaux et cadrent bien avec les «Peuples autochtones», détenteurs de droits, qui ont besoin de discrimination positive pour s'adresser à leur actuelle vulnérabilité. La Commission africaine est un instrument de la Charte Africaine sur les droits humains et des Peuples qui est un traité entre tous les pays africains, objet d'instruments, standards et normes de droits humains régionaux et internationaux.

Sous la Convention 107 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de 1957 sur les Populations autochtones et Tribales, tous les peuples en Afrique, exclus les immigrants récents, étaient considérés comme *autochtones*. La non différenciation était faite selon les premiers peuples subissant la discrimination et la colonisation interne. Depuis cette convention, il y avait eu une évolution majeure dans la loi internationale qui note la vulnérabilité particulière et le statut légal de quelques parties de la population mondiale qui ont besoin de plus d'instruments explicites et la jouissance de l'équité des droits humains. Ceci remontait en Afrique avec la décision de la Commission Africaine de 2003 sur les Peuples autochtones et puis le passage à l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones en septembre 2007.

Dans ce rapport, IPACC utilise la terminologie de la Convention sur la Diversité biologique (CDB), à savoir «peuples autochtones et communautés locales». Cela permet la reconnaissance du statut africain et local et la culture des peuples vivant dans les forêts tropicales, comme une spécificité des peuples chasseurs-cueilleurs et pastoralistes qui doivent lutter contre les préjugés structureaux et idéologiques contre eux en politique et économie. Les Peuples Autochtones ont des droits spécifiques qui nécessitent d'être reconnus sous la Déclaration des Nations Unies de 2007, et appuient les instruments notamment la Convention 169 de l'OIT concernant les Peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants et les clauses spécifiques de la CDB, incluant les articles 8j et 10c. Ce que la mise en œuvre de ces droits ainsi que la relation entre la politique forestière et le REDD demanderait est une aire de réflexion. IPACC prône que ceux qui ont été exclus de la consultation ont besoin d'une approche affirmative et positive d'inclusion. Ceci n'est pas une question pour inviter dans les ateliers quelques activistes autochtones, mais c'est pour créer une plateforme significative où les peuples forestiers peuvent entrer en dialogue avec les décideurs.

IPACC affirme que tous les peuples africains ont le droit au consentement libre, préalable et informé s'ils sont désignés ou s'auto-identifient comme autochtones ou pas. Tous ceux qui dépendent de l'écosystème stable, gestion, et l'utilisation durable des ressources naturelles ont besoin d'être consultés et respectés dans les pratiques et les politiques de ressources naturelles. L'Afrique souffre du degré pervers de la gouvernance comme un résultat de la colonisation et décolonisation. La politique forestière est une opportunité d'encourager les bonnes pratiques de consultation, inclusivité, démocratie et bonne gouvernance.

Risques de la REDD

Ce rapport s'occupe premièrement de l'approche de la Banque Mondiale utilisant la réduction des émissions ou les crédits carbone pour réduire la déforestation et fournir des avis aux participants sur le FCPF/REDD. Les participants autochtones et locaux ont discuté de leurs problèmes, de la priorité de participation, de consultation, de droits et de consentement.

Par la suite, il était senti qu'une grande attention avait besoin d'être donnée à des menaces posées par l'approche de REDD qui n'a pas été totalement considérée dans l'atelier de Bujumbura. Les questions principales sont données ici.

REDD aggrave l'aliénation de la terre.

Les Peuples Autochtones ont une crise d'exploitation foncière en Afrique. Les droits des peuples nomades n'ont pas été pris en compte dans la situation post-coloniale. Avant la colonisation, tous les peuples africains avaient leur propre mode d'exploitation foncière, sans oublier l'exploitation extensive observée comme un lien de réciprocité interne et externe entre les ethnies sur les droits relatifs aux ressources naturelles. Beaucoup d'Etats africains ont échoué en matière de reconnaissance de ces anciens usages et systèmes d'exploitation foncière. Cependant, beaucoup de droits fonciers découlent directement des lois coloniales ou des coutumes tribales foncières.

La plus grande partie de l'Afrique francophone a son système d'occupation où les villageois ont certains droits directs sur leur village, et toutes les autres terres et ressources appartiennent à l'Etat. Pour les Peuples Autochtones qui chassent et cueillent dans les forêts équatoriales, ils sont vulnérables d'avoir leur actuel et historique usage de droits violés par les Etats en distribuant les concessions forestières à des compagnies étrangères sans aucune consultation, consentement ni compensation. L'occupation autochtone est fondamentalement abrogée avec le résultat de menaces directes à la durabilité de l'écologie biologique et culturelle des forêts. Tous les chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale et de l'Est ont été dans les territoires désignés comme parcs nationaux ; ils ont été déplacés sans consentement ni consultation. Le REDD propose un nouveau tour de protection des forêts sans sécuriser la reconnaissance légale de droits d'usage et d'occupation des communautés autochtones et locales, posant une menace immédiate de dépossession de ceux qui ont protégé les forêts pendant des millénaires.

Le REDD récompense les pratiques et les torts des pays.

Le REDD est en train de concevoir des récompenses aux pays enregistrant de mauvaises traces de déforestation. Ces pays, entre autre la Costa Rica qui agrandissent les forêts ne bénéficient pas de REDD, c'est grave de récompenser ces pays qui ont une proportion et rythme élevés de déforestation, qui sont aussi des principaux violeurs des droits humains et qui ont désavantagé les Peuples Autochtones. Brésil, le pays qui a subi la crise de surconsommation est arrivé à une conclusion que les Peuples Autochtones doivent avoir droit de se défendre, eux et les forêts. Brésil rejette ouvertement le FCPF et REDD. Même si cela

n'est pas notre cas, c'est une expérience en Afrique que les concessions d'exploitation sont aussi associées avec une corruption à un niveau élevé au gouvernement. REDD demande que les transactions illégales ou non éthiques en rapport avec les contrats d'exploitation de forêts devraient venir de l'ouverture de scrutin au système de crédits carbone. Il est inconcevable que ces pays en même temps majeurs promoteurs de la déforestation et engagés dans les pratiques de la corruption continuent à embrasser le cadre de REDD et reconnaître le droit d'occupation de terres pour les Peuples Autochtones.

REDD perpétue la commodité de la nature. La langue et mécanismes associés à REDD sont seulement pertinents dans le capitalisme/ économie du marché. Pour ces peuples qui vivent premièrement en dehors de cette économie et ont une relation de gestion plus vieille et de culture/spirituel plus complexe avec les forêts équatoriales, le REDD continue à aliéner les ressources des utilisateurs, et à déformer la relation (droits et responsabilités) entre les hommes et les écosystèmes dans lesquels ils vivent. C'est précisément la crise de moralité et de domination humaine qui a causé le réchauffement global et la déforestation en premier lieu.

Si on suit la logique de comment on est entré dans la crise actuelle, logiquement ça pourrait faire un sens pour la Banque Mondiale à investir dans l'aide aux Peuples Autochtones et communautés locales, à fixer leurs droits d'occupation légale en plus de leurs territoires, et à entraîner les pays et les compagnies à respecter les approches autochtones en soutenant l'abondance des forêts. Ceci pourrait mettre un frein radical sur la crise de déforestation, réduire les chances de corruption pour le gain personnel, et mettre en charge ceux qui savent plus sur les forêts, leur gestion et leur régénération. La Banque Mondiale a beaucoup à apprendre de la relation entre la diversité biologique et les systèmes culturels, et comment ceux-ci peuvent être expérimentés à travers la décentralisation et la bonne gouvernance.

REDD se focalise sur les Etats et non sur les peuples.

Le FCP proposé supportera les Etats à diminuer la déforestation et à délivrer des certificats de réductions des émissions au niveau national et ne va pas descendre au niveau du projet. Cela le rendra difficile pour les Communautés autochtones d'être à la table de négociation et/ou de bénéficier des projets REDD. Il sera aussi difficile de relier les crédits carbone spécifiques à un site particulier et ainsi d'évaluer leurs qualités sociales et environnementales qui peuvent donner aux investisseurs une opportunité d'exclure les crédits carbone générés à travers la violations des droits humains ou, inversement, d'exprimer une préférence pour ceux qui apportent des bénéfices sociaux et environnementaux significatifs. Focalisé au niveau national, sanctionnera aussi la divulgation dans le pays, en encourageant les officiels du gouvernement corrompus d'intégrer les accords de REDD dans les territoires autochtones alors que la déforestation continue dans les territoires non autochtones.

CONTENU DE L'ATELIER DE BUJUMBURA SUR REDD ET FCPF

INTRODUCTION

1. L'atelier de consultation pour des activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts fait suite à celui organisé en avril 2007 à BUJUMBURA avec pour thème « *atelier de planification stratégique sur l'environnement* ». Il avait rassemblé des autochtones venant de certains pays d'Afrique, sous le financement d'IPACC (Indigenous Peoples of Africa Coordination Committee; en français : Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique). (voir la version anglaise sur http://www.ipacc.org.za/uploads/docs/Bujumbura_English_StrategicPlan.pdf).
2. L'organisation de cet atelier de consultation sur les activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts a été possible grâce à la collaboration de l'Association UNIPROBA (Unissons-nous pour la Promotion des Batwa) et l'IPACC, avec le soutien financier de la Banque Mondiale. Les deux journées ont connu la participation des représentants des autochtones et non autochtones venant du Maroc, Gabon, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, du Rwanda, du Kenya, de la Tanzanie, d'Afrique du Sud, et du Burundi.
3. Les objectifs de cet atelier étaient de :
 - Réveiller la conscience sur la finance du carbone et la diminution des émissions sur la déforestation et la dégradation (REDD) nous appuyant sur la sélection parmi les Peuples autochtones d'Afrique qui dépendent de la forêt et d'autres peuples qui habitent dans la forêt;
 - Examiner les risques et opportunités des différents mécanismes de REDD pour les Peuples autochtones dépendant de la forêt et d'autres peuples qui habitent dans la forêt;
 - Formuler des recommandations à l'endroit de la planification et des plans d'opérationnalité du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF).
4. Les attentes des participants autochtones quant à la tenue de cet atelier sont les suivantes :
 - Comprendre cette nouvelle initiative de la Banque Mondiale sur le Finance Carbone ;
 - Pourquoi une nouvelle initiative et comment ça va marcher ;
 - Comprendre la manière dont les droits des peuples autochtones et des communautés forestières peuvent être protégés et non réduits par les projets de la Banque Mondiale sur le Carbone des Forêts, surtout que la Banque Mondiale travaille et négocie directement avec les Gouvernements et non avec les communautés locales des forêts ;
 - Une forte recommandation comme quoi la Banque Mondiale fasse un suivi de l'article 4.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones qui demande que toutes les Agences des Nations Unies, la Banque Mondiale incluse, respectent cette déclaration ;

- Savoir si la Banque Mondiale a épuisé toutes les alternatives pour diminuer les émissions au lieu d'acheter le carbone des pays sous développés, étant donné que les peuples autochtones sont victimes des impacts quant à leur mode de vie ;
- Comprendre ce que c'est le Carbone Forêt et le REDD ;
- Savoir si cette initiative de la Banque Mondiale prévoit des activités pour augmenter les capacités des Peuples Autochtones et des communautés locales des forêts ;
- Création d'une commission chargée de continuer, après l'atelier, la collaboration entre la Banque Mondiale et les Peuples Autochtones et les communautés locales des forêts ;
- Savoir si la Banque Mondiale prend compte les lois internationales ;
- Savoir comment cette nouvelle initiative de la Banque Mondiale sera affectée par les Sauvegardes OP 4.10 et 4.12 de la Banque Mondiale
- Savoir si la Banque Mondiale compte intégrer les initiatives de la COMIFAC (la Commission Forestier de l'Afrique Centrale) (voir <http://www.biodiv.be/comifac2>) ;
- Une recommandation à la Banque Mondiale de réviser les mesures 4.10 et 4.20 pour tenir en considération la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ;
- Une recommandation que la Banque Mondiale fasse une évaluation des impacts que ses projets ont eus sur les Peuples autochtones et les communautés locales des forêts ;
- La reconnaissance du savoir traditionnel des Peuples autochtones à propos des forêts et d'autres ressources de la biodiversité, ainsi que la conservation dans l'initiative FCPF de la Banque Mondiale ;
- Que cet atelier mène à des consultations nationales incluant les Peuples autochtones et communautés locales des forêts dans chaque pays concerné par cette initiative ;
- Comprendre le mécanisme que la Banque Mondiale mettra en œuvre pour éviter l'expropriation des terres ancestrales des Peuples autochtones, comment il tiendra en compte la façon dont certains Etats entreprennent le zonage forestier ;
- Savoir si la Banque Mondiale veut entendre, comprendre et intérioriser les questions et les inquiétudes des peuples autochtones, et tenir compte de leurs points de vue sur le FCPF ;
- Savoir si les Peuples autochtones seront informés de cette initiative ainsi que des recommandations issues de cet atelier.

5. Les attentes de la Banque mondiale quant à elle sont les suivantes :

- Entendre les questions et points de vue des Peuples autochtones et des communautés locales des forêts à propos du Carbone Forêts et de la nouvelle initiative ;
- Chercher les idées de la part des peuples autochtones sur la nouvelle Initiative du Carbone Forêts et leurs recommandations sur :
 - Comment faire une consultation nationale pour inclure convenablement les Peuples autochtones et les communautés locales des forêts ;
 - Comment les questions des Peuples autochtones peuvent être prises en compte dans cette nouvelle initiative.

6. Les cérémonies d'ouverture ont été rehaussées par la présence de certaines hautes autorités du pays, dont Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, ainsi que la représentante du Maire de la Ville de Bujumbura. Des représentants de la Banque Mondiale de Washington et du Bureau de Bujumbura étaient aussi présents à ce rendez-vous.
7. La Banque Mondiale et l'IPACC ont fourni des personnes ressources pour cet atelier. La logistique était conjointement assurée par la Banque Mondiale, l'IPACC et l'UNIPROBA.

POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Cérémonies d'ouverture

8. Durant les cérémonies d'ouverture, Monsieur Vital BAMBANZE (Vice-président de l'IPACC, et membre de l'UNIPROBA), Monsieur Dominique PUTHOD, Délégué de la Banque Mondiale, Son Excellence Monsieur Anatole KANYENKIKO, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics du Burundi, ont respectivement pris la parole.
9. Au nom du Secrétariat Exécutif de l'IPACC et au nom de l'UNIPROBA, toutes deux (ONG) impliquées dans l'organisation de cet atelier, Monsieur Vital BAMBANZE a accueilli tous les participants en leur souhaitant la bienvenue, et leur a remercié de leur présence. Il a adressé ses remerciements plus particulièrement à SE Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, qui a bien voulu se joindre aux invités en répondant favorablement au rendez-vous. « Votre présence montre que le Gouvernement burundais porte à cœur les questions des Batwa (autochtones burundais) et celles de l'environnement qui, actuellement, présentent beaucoup de défi pour les décideurs de ce pays ». Il a aussi remercié la Banque Mondiale pour avoir financé cette activité, et d'avoir ainsi permis à tous les participants d'être dans des conditions idéales pour des travaux fructueux. Après avoir rappelé les avantages de la tenue de tels ateliers pour les autochtones d'Afrique, il leur a souhaité encore une fois un bon séjour à Bujumbura, de suivre attentivement les différentes présentations, et de participer activement pour une contribution à la protection de l'environnement et de leurs droits en tant que Peuples autochtones vivant dans les forêts. Il a terminé son mot d'introduction en revenant sur les objectifs de l'atelier ainsi que sur les résultats attendus à la fin des deux journées de travail.
10. Monsieur Dominique PUTHOD, Délégué de la Banque Mondiale, a d'abord remercié les participants. Il a exprimé sa joie que l'atelier se tienne au Burundi, pays où la déforestation est très aiguë, et que les Peuples autochtones qui naguère dépendaient des forêts vivent actuellement dans des conditions défavorables. Il est habitué à côtoyer les Batwa du Burundi surtout ceux de la Commune MUSIGATI en Province BUBANZA ; il regrette qu'ils vivent dans une situation de vulnérabilité extrême.
11. En commençant son allocution, Son Excellence le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, Monsieur Anatole KANYENKIKO, a d'abord remercié les organisateurs pour le thème choisi et la Banque Mondiale pour avoir financé cette activité. Il a ensuite souhaité la bienvenue aux participants étrangers. Il est revenu sur l'atelier qui s'est tenu à Bujumbura en avril 2007, organisé par IPACC en collaboration avec l'UNIPROBA, et dont le thème était « atelier de planification stratégique sur l'environnement ». Ceci démontre l'intérêt

que les autochtones en général et les Batwa du Burundi en particulier porte sur la protection de l'environnement. Le thème de cette année qui est en rapport avec la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, vient appuyer les réflexions visant l'amélioration de l'environnement pour le bien de toute la population burundaise. Le Gouvernement burundais a entrepris des actions et des mesures de protection des boisements et forêts naturelles dans tout le pays. Cependant, les efforts de toute la population sont nécessaires pour une action conjointe à un environnement sain. Il a donc salué les efforts des autochtones qui se sont organisés pour revendiquer non seulement leurs droits mais également la protection de l'environnement. Le Ministre a aussi rappelé que les actions de protection de l'environnement offrent une multitude de biens et services écologiques, tout en préservant les ressources naturelles et culturelles. Le développement économique, social et culturel de l'Afrique étant étroitement lié à la qualité de l'environnement et à l'intégrité de ses ressources naturelles dans chaque pays, le Ministre a noté l'importance d'une synergie africaine pour œuvrer en faveur de la réduction des émissions dues au déboisement et à la déforestation. En terminant, il a encore une fois remercié la Banque Mondiale et l'intérêt de tous à l'organisation de cet atelier, et de mettre en application les résultats et les recommandations qui en sortiront. Il a donc déclaré l'atelier officiellement ouvert.

Election du Président de l'atelier et réexamen des objectifs de l'atelier

12. Les cérémonies d'ouverture terminées, et les officiels partis, a suivi la séance de présentation des participants. Ils devaient ensuite élire le Président de l'atelier. Monsieur KAPUPU Diwa Mutimanwa de la République Démocratique du Congo a été élu comme Président de l'atelier. Les participants étaient enfin invités à réexaminer les objectifs de l'atelier et de dégager les attentes de cet atelier, pour finalement formuler des recommandations allant dans le sens de la mise en application des attentes.

POINT 2. PRESENTATIONS

A. Changements climatiques, Finance Carbone, Forêts et REDD

1. *Qu'est-ce que le changement climatique, ses causes et ses impacts ? (par Mme Haddy SEY, Banque Mondiale)*
 - 1.1 La présentation de Haddy SEY a commencé par la projection d'un film vidéo de cinq minutes sur le changement climatique pour montrer l'impact du changement climatique en Afrique ainsi qu'ailleurs dans le monde. Mais avant cette projection, Mme Sey a rappelé que le principal objectif de la Banque Mondiale est d'écouter et entendre les questions et inquiétudes venant des participants, auxquelles questions et inquiétudes elle pourra réfléchir et répondre ultérieurement.
 - 1.2 Le changement climatique, d'après Mme Sey, est causé par la formation d'une couche de gaz à l'effet de serre (*Green House Gases*: GHG) comme le dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère, qui agit comme une couverture qui retient la chaleur radiative au dessus de l'atmosphère. La concentration de CO₂ a augmenté très considérablement, allant de 320 parts par million en 1965 à 385 ppm en 2007. Cette situation a pour effets directs l'augmentation de la température de 1.8 à 4.0°C d'ici 2100, l'amointrissement (diminution) de la sécurité alimentaire, l'assèchement des zones intérieures continentales, la poursuite de la fonte des glaciers et calottes glacières, ainsi que l'augmentation du niveau de la mer. La pression sur les ressources

en eau se fera sentir de plus en plus et d'ici 2020, il y aura un problème d'accès à l'eau et c'est l'exemple du Sénégal où aujourd'hui on creuse plus de 20 mètres pour atteindre l'eau. Finalement cette situation de pression touchera la santé des communautés entières, et éventuellement l'augmentation en intensité et en fréquence d'événements.

- 1.3 Le changement climatique aura un effet disproportionné sur la vie des peuples autochtones car leur survie dépend en grande partie sur les ressources naturelles, encore qu'ils contribuent eux-mêmes à l'aggravation de ce problème. L'augmentation de la couche de carbone dans l'atmosphère a été causée par la consommation de fuels depuis l'ère de l'industrialisation des pays du Nord (surtout l'Europe) au cours du dernier siècle, par des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère. Le déboisement et la déforestation sont en grande partie les principales causes du changement climatique, surtout en Afrique. Et les meilleurs moyens de réduire ces événements c'est lutter contre ces activités qui ont un impact négatif sur le changement climatique.
 - 1.4 Après son bref exposé, beaucoup de questions ont été posées dont les plus importantes sont les suivantes :
 - 1.5 Le constat est que la déforestation cause la pauvreté, mais également la pauvreté cause la déforestation car les gens pauvres n'ont pas d'autres choix. Comment la Banque Mondiale perçoit-elle ce problème et comment compte-t-elle briser ce cercle vicieux ?
 - 1.6 Les impacts négatifs de la déforestation et du changement climatique sont déjà très remarquables. Comment le Fonds Carbone de la Banque Mondiale peut aider à restaurer la situation et apporter des adaptations à ce changement ?
 - 1.7 Les réponses à toutes ces questions sont résumées comme suit : la Banque Mondiale est prête à soutenir des alternatives potentielles contre la déforestation et entend ainsi réduire les émissions de gaz carbonique ; aussi le Fonds BioCarbone est-il destiné à la restauration des forêts, l'exemple le plus parlant étant l'Amérique Centrale où les projets financés par ce fonds explorent les possibilités de réadaptation des peuples autochtones à une vie autre que l'utilisation des ressources forestières. Il faut savoir aussi que parmi la vision de la BM, il y a la réduction de la pauvreté et c'est pour cette raison que les investissements d'avant allaient dans le sens du développement durable.
2. *Qu'est-ce que « Finance Carbone » et qu'est-ce que la Banque Mondiale est entrain de faire sur « Finance Carbone » ? (par **Ellysar BAROUDY**, Banque Mondiale)*
 - 2.1 La présentation a été faite sur base du Protocole de Kyoto dont l'objectif est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆). C'est un accord sous lequel les pays industrialisés ont accepté de s'investir à réduire ces émissions. Les pays industrialisés peuvent réduire ces émissions chez eux ou acheter des crédits d'émission pour des projets dans des pays en développement, sous le Mécanisme de Développement Propre (MPD).
 - 2.2 Le MPD mesure les effets des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une situation « sans projet ». Les réductions des émissions sont alors mesurées en termes de tonnes de dioxyde de carbone équivalent aux crédits carbone.
 - 2.3 Les principaux types de projets qui se retrouvent dans le MPD sont relatifs :
 - a. aux énergies renouvelables ;
 - b. à la réduction de gaz d'enfouissement ;
 - c. à la destruction de gaz industriel ;
 - d. à l'efficacité énergétique.

- 2.4 Cependant, l'orateur a précisé que dans certains cas, des projets en rapport avec le transport, l'aviation, la foresterie, l'efficacité énergétique, etc., ne sont pas éligibles ou trop difficiles dans le cadre du MPD. La seule activité forestière éligible sous le MPD est le reboisement (plantation d'arbres). La Banque Mondiale à plusieurs fonds carbone qui assistent les pays industrialisés réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 2.5 Après l'exposé sur l'échange de carbone, des questions ont été posées : Pourquoi la Banque Mondiale focalise-t-elle son attention sur les crédits carbone dans les pays en développement, au lieu d'insister plutôt sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés ? La réponse à cette question est que les pays développés ayant ratifié le Protocole de Kyoto ont l'obligation de réduire les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à une baisse de 5.2% en 1990. Les Fonds Carbone de la Banque Mondiale, qui incluent le Fonds BioCarbone, aident ces pays à poursuivre cette réduction d'émissions de gaz à effet de serre, à travers le Mécanisme de Développement Propre. C'est juste un des mécanismes dont les crédits sont très limités, ce qui signifie que ce processus se fait à travers d'autres mécanismes qui contribuent à la réduction de ces émissions.
- 2.6 Il y a lieu de noter que beaucoup de pays industrialisés veulent investir dans des activités dont la technologie de mise en œuvre permet de diminuer le dégagement de carbone. Comme ces technologies prendront du temps pour produire des effets escomptés, les projets du Mécanisme de Développement Propre (MPD) constituent l'un des meilleurs moyens de réduction des émissions de carbone et autres gaz.
- 2.7 A la question de savoir comment les Peuples Autochtones peuvent être protégés par le Protocole d'accord sur la réduction des émissions, étant donné que de tels accords sont difficiles à appliquer par les programmes nationaux et ne tiennent souvent pas compte des intérêts des autochtones, l'orateur a répondu que la Banque Mondiale est en train de réfléchir sur l'application des mesures de sauvegarde (ex. OP4.10 et 4.12) sur cette initiative et les autres mesures qui pourraient être appliquées, tenant compte de la tenure des terres, des lois forestières et des communautés locales vivant dans les forêts.
- 2.8 Aussi, la Banque Mondiale gère plusieurs fonds carbone, en l'occurrence 10 ; quel engagement a-t-elle vis-à-vis des investisseurs, qui, pour la plupart, sont des pays industrialisés ? La réponse est que la Banque Mondiale a effectivement 10 fonds carbone, mais que deux seulement investissent dans des projets Carbone Forêts. La Banque Mondiale essaie donc d'aider ces investisseurs des pays industrialisés à prendre eux-mêmes des engagements vis-à-vis du Protocole de Kyoto.
- 2.9 D'autres questions relatives à la gestion des fonds carbone, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, comment les peuples autochtones peuvent profiter des projets issus du MPD ont été posées. Le constat général est que de telles questions/débats ne peuvent pas être traité(e)s en deux jours seulement. Les participants ont donc émis le souhait que ces débats puissent continuer et que des ateliers régionaux incluant les populations autochtones et les communautés vivant dans les forêts pourraient être associées.
3. *L'importance des forêts et des diminutions des émissions sur la déforestation et la dégradation –REDD (par Ken ANDRASKO)*
- 3.1 Les causes de la déforestation sont multiples et variables ; les plus courantes sont entre autres le défrichement pour l'agriculture, la collecte et la coupe du bois de chauffage, l'exploitation du bois pour cause industrielle, la plantation des palmiers à huile, etc.

- 3.2 Des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des changements climatiques résultant de ces actions de déforestation constituent une nouvelle menace pour les populations et pour les terres.
- 3.3 Quelle est l'importance des forêts et le rôle des Peuples autochtones dans la réductions des émissions? Il y a lieu de constater que les forêts tropicales abritent plus de 300 millions d'autochtones. Ces forêts constituent en même temps un abri, une source de bois de chauffe, une source de revenus, et conservent la biodiversité. Or, ces forêts disparaissent continuellement à un taux d'environ 14 millions d'ha. La déforestation est alors définie comme étant détruire les arbres formant une forêt. La dégradation d'une forêt est par contre définie comme étant la diminution du nombre d'arbres d'un espace reconnu comme forêt. Que ce soit la déforestation ou la dégradation, toutes les deux réduisent les capacités d'une forêt à produire les biens et les services dont l'homme a besoin, et contribuent à l'augmentation des émissions de CO₂. Par exemple, la déforestation à elle seule contribue pour 20% des émissions de gaz à effet de serre contenues dans l'atmosphère.
- 3.4 Les Peuples autochtones ont une forte relation avec les ressources naturelles, en l'occurrence les forêts ; ils l'ont toujours maintenue à travers leurs connaissances traditionnelles et la gestion de ces ressources. Pour eux, réduire la déforestation signifie augmenter les chances de survie. Arrêter ou ralentir la déforestation est la principale option d'éviter le changement climatique, et les pays industrialisés, respectant les engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribueraient ainsi à réduire la déforestation. Si les pays industrialisés aident à trouver des moyens de réduire la déforestation, ça protégera la planète et ces peuples dépendant de diversité biologique des forêts.
- 3.5 Sous le système actuel de REDD, les crédits Carbone peuvent être générés quand la déforestation est réduite, en comparaison avec une situation sans intervention. Alors, quel rôle les communautés vivant dans les forêts peuvent-ils jouer dans le REDD ? C'est une question très importante non seulement pour la sauvegarde des forêts, mais également pour leur survie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 3.6 Notons en passant que les décisions concernant les mécanismes du REDD ne sont pas encore bien définies. Seulement, le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) a justement comme but de tester toutes les approches sur cette réduction. La Banque Mondiale n'a pas donc répondu à toutes ces interrogations et veut travailler avec tous les concernés pour trouver des solutions adéquates.
- 3.7 Il y a lieu de noter que certains pays ont commencé à élaborer des plans pour la réduction des émissions. C'est le cas du Brésil qui a débloqué plus de 500 millions de dollars. Un autre pays est l'Indonésie qui avait une grande production de gaz à travers sa production industrielle sur base du bois; une vaste étude a été faite sous le financement de la Banque Mondiale, pour voir comment réduire les gaz à effet de serre.
- 3.8 La Conférence de Bali de novembre-décembre 2007 a consacré beaucoup de discussions sur la réduction des émissions. Ces discussions portaient surtout sur les voies et moyens pour impliquer les peuples autochtones et les communautés vivant dans les forêts dans des projets visant cette réduction, à l'échelle tant nationale qu'internationale. La question qui reste est plutôt celle de déterminer quels projets peuvent être favorables à cet objectif et si les peuples autochtones peuvent réellement en profiter.
- 3.9 Des questions, avis et considérations en rapport avec la Conférence de Bali ont été émis, notamment que les autochtones n'ont pas été entendus. Que fait la Banque Mondiale pour porter loin la voix des autochtones dans les lois des Nations Unies ?

Que fait la Banque Mondiale pour revaloriser les connaissances traditionnelles basées sur l'utilisation de plantes que l'on trouve dans la forêt ? La réponse à toutes ces interrogations a été que la Banque Mondiale est justement là pour écouter les préoccupations des autochtones et voir comment tenter des solutions appropriées. Quant à la revalorisation des connaissances traditionnelles, il existe au sein de la Banque Mondiale des unités chargées d'étudier justement comment se servir de ces connaissances et en faire profiter aux autochtones.

- 3.10 En Amérique Latine par exemple, la politique d'intégration des autochtones est plus soutenue et comprise qu'en Afrique où la question des Peuples Autochtones est totalement ignorée. Peut-être que la Banque Mondiale pourra voir comment lier les questions relatives aux aires protégées et les Peuples Autochtones. <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/EXTINDKNOWLEDGE/0,,menuPK:825562~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:825547,00.html>
- 3.11 Quant à la question de savoir ce que la Banque fait pour porter loin la voix des autochtones, un délégué de cette institution a répondu que cette dernière fait beaucoup d'efforts pour tenir compte de cette catégorie de la population dans ses actions. Il a même précisé que c'est l'institution qui essaie de travailler d'une façon transparente ; beaucoup d'exemples ont été fournis pour mieux expliquer le système d'intervention de la Banque Mondiale (la politique de décentralisation: les fonds sont acheminés et distribués aux communautés à la base suivant les priorités qu'elles présentent).

B. Les Peuples Autochtones qui dépendent de la forêt, les peuples qui vivent dans la forêt et la conservation de la forêt (animateur: IPACC)

Ce thème a été traité en groupes. Les représentants de chaque pays se mettaient ensemble pour identifier deux problèmes majeurs en relation avec les Peuples autochtones, ainsi que les perspectives de conservation de la forêt dans leurs pays.

Ces discussions en groupes avaient pour objectifs :

- De recueillir les avis des participants sur ce qui peut être leur rôle en matière de conception des programmes et leur participation dans le REDD dans leurs pays ;
- De voir comment un processus de consultation pour le REDD peut être opérationnel;
- De confronter les idées sur les risques et bénéfices potentiels pour les Peuples Autochtones et les communautés participant au REDD;
- D'identifier les voies et moyens qui puissent permettre de rentabiliser les profits et minimiser les risques ;
- De formuler des recommandations pour la mise en place d'un processus de consultation sur le REDD au niveau national, tout en intégrant les Peuples Autochtones, les potentialités communautaires et leurs préoccupations.

Séance de restitution des débats en groupes/par pays

Cameroun

Une grande question se pose pour ce pays. « Les forêts ont été réduites en faveur des activités traditionnelles comme l'agriculture. Outre cela, il y a actuellement 15 parcs dont 5 incluent des populations autochtones. En somme, l'espace réservé aux autochtones a fortement diminué. Alors, le REDD continuera-t-il à réduire la terre des autochtones ? Aussi, les

Pygmées ne bénéficient pas des revenus des forêts. Comment cette situation changera-t-il avec le REDD ? »

La réponse à tout cela est que les consultations au niveau des communautés à la base doivent être effective :

- Elles doivent avoir lieu dans les milieux forestiers et non dans les villes, comme cela a été le cas en République du Congo ;
- Les autochtones n'ont jamais vu qu'il y a un partage équitable des revenus avec les autres communautés ;
- Besoin d'accélérer la bonne gouvernance.

République du Congo

La situation est la même qu'au Cameroun. Il y a une loi qui protège les peuples autochtones mais il persiste des problèmes de mise en application de ladite loi :

- Problème d'accès au mécanisme car la décentralisation n'est pas effective. Seul le Gouvernement obtient les fonds mais n'en fait pas bénéficier aux communautés locales des forêts. Les seuls bénéficiaires d'une part de ces fonds sont les Bantu. Il y a donc un problème de bonne gouvernance.
- Problème pour les peuples autochtones de réclamer leurs droits.

Recommandations :

- Renforcer les capacités des leaders autochtones et d'autres acteurs oeuvrant en leur faveur ;
- Les consultations doivent être transparentes et se faire à une large échelle.

Gabon

Les problèmes sont identiques à ceux des pays du Bassin du Congo. Toutes les politiques et lois en rapport avec les forêts devraient être discutées avec les peuples autochtones, mais ils n'ont jamais été consultés à ce sujet. Les peuples autochtones sont plutôt devenus de simples spectateurs devant la destruction des ressources forestières bénéfiques aux peuples autochtones. Les aires protégées donnent un peu d'espoir mais les peuples autochtones n'ont pas reçu les emplois qui avaient été promis à cet effet.

Recommandation :

- Renforcer les capacités des autochtones afin d'assurer leur participation

Kenya

Les problèmes relatifs à l'exploitation de la terre persistent et relèvent d'une injustice historique à l'issue de la possession de la terre dans ce pays. Le Gouvernement ne reconnaît pas les droits fonciers des autochtones, ils ne sont donc pas protégés contre l'expansion de l'agriculture et des mesures de protection des forêts. Les autochtones du Kenya estiment qu'avec le REDD ils peuvent dégrader leurs forêts avant qu'ils n'en bénéficient. Les communautés locales ne prennent pas conscience de la commercialisation du carbone, mais pourraient bien accueillir les initiatives les aidant à protéger leurs forêts et à améliorer leur niveau de vie.

Recommandations :

- Besoin de renforcement des capacités et d'information à la base (au niveau des communautés bénéficiaires) ;
- Besoin de travailler en groupes pour augmenter l'importance des forêts et l'importance des droits des peuples autochtones (que les Gouvernements sous-estiment) ;

- Accès et connaissance du mécanisme international au niveau des communautés locales.

Maroc

Au Maroc, l'exploitation et la valorisation des forêts étaient menées d'une façon traditionnelle. Pendant la colonisation française, les autochtones vivant dans les forêts ont été expropriés de leurs terres pourtant léguées par leurs ancêtres. Le gouvernement post-colonial a maintenu les autochtones hors du système de gestion et de contrôle des forêts, comme ils l'étaient quand il s'agissait d'élaborer les politiques et les lois concernant leurs terres ancestrales. Aucune référence n'a été faite en ce qui est des traditions des peuples autochtones de ce pays.

Les actions de la Banque Mondiale n'auront donc aucun impact si les autochtones sont exclus du REDD. Il doit y avoir un vrai partenariat entre le Gouvernement et les autochtones pour enrayer une telle situation.

Recommandations :

- Une révision de la Constitution pour reconnaître les droits des autochtones tenant compte de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, et une considération par la Banque Mondiale de cette déclaration comme une base de respect de leurs droits ;
- Une réforme des politiques de la Banque pour s'adapter à cette déclaration ;
- La Banque Mondiale devrait tenir d'autres séminaires d'information sur le REDD dans les 5 régions de l'Afrique.

République Centrafricaine

Les problèmes sont similaires à ceux des pays du Bassin du Congo. Les peuples qui vivent et dépendent des forêts n'ont jamais été consultés dans l'élaboration des lois et politiques concernant les forêts. Les peuples autochtones manquent d'information sur les opportunités et les dégâts causés sur leurs forêts. ; ils bénéficient durement des revenus forestiers qui sont directement transférés dans le trésor du gouvernement central. Les ressources forestières sont donc entrain de se dégrader et les autochtones continuent d'être pauvres, ce qui les amène aujourd'hui à se tourner vers l'agriculture, le commerce du bois, activités qui détruisent les forêts.

Recommandations :

- Besoin d'information permettant aux autochtones de participer au REDD ; la Banque Mondiale pourrait soutenir IPACC et d'autres ONGs autochtones dans ce travail de diffusion d'informations ;
- La Banque Mondiale pourrait aussi aider les autochtones dans le travail de conservation des forêts ;
- Création d'un comité pour le suivi des recommandations issues de cet atelier.

République Démocratique du Congo

Les peuples autochtones doivent être considérés non seulement comme bénéficiaires des ressources forestières, mais également comme personnes ayant joué et continuant à jouer un rôle important dans la protection des forêts. Les connaissances traditionnelles des autochtones ont aidé dans la gestion des forêts en faveur du tourisme, de la chasse et de la recherche sur la biodiversité. Même si des revenus sont tirés de cette exploitation, les autochtones ne font qu'assister impuissamment. Dans les Virunga, 50% des revenus vont au Gouvernement, 3% à la communauté locale, mais rien aux autochtones. Le nouveau code forestier garantit 40% de ces revenus à la communauté locale mais pas aux autochtones. Nous voulons être informés à

propos du REDD et le rôle des gouvernements pour que le rôle des autochtones puisse être valorisé.

Rwanda

Ce pays connaît une forte densité démographique. Trois parcs nationaux ont été créés. Cependant, le Gouvernement ne reconnaît pas aux Batwa l'identité d'autochtones. Ils n'ont pas accès au partage équitable des ressources forestières comme l'indique la Convention sur la Diversité Biologique. Les Batwa ont été chassés de leurs terres sans indemnisation préalable. Les Batwa demandent le soutien de la Banque Mondiale pour influencer le Gouvernement à accorder une attention aux autochtones et leur rôle dans le REDD.

Tanzanie

En Tanzanie, il y a 33.5 millions de hectares de forêt et de zones boisées, tandis que beaucoup de groupes d'autochtones y ont élu domicile pour leur survie. Les peuples chasseurs et cueilleurs ont perdu leurs espaces vitaux suite à l'urbanisation, à l'agriculture et à l'instauration des aires protégées. Les activités des autochtones sont plutôt considérées comme primitives et donc devant disparaître.

Recommandations :

- Donner aux autochtones une importance dans le mécanisme du REDD ;
- L'initiative de la Banque Mondiale devrait reconnaître la valeur des connaissances traditionnelles des autochtones ;
- La Banque Mondiale pourrait aider les autochtones à plaider à travers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- La Banque Mondiale pourrait aider les autochtones à profiter des aires protégées.

Ouganda

Pas d'expérience de consultation et de partage avec les autochtones des bénéfices provenant des aires protégées. Pas non plus de compensation préalable pour les terres expropriées. La mesure que une partie des revenus venant du tourisme revienne à la communauté locale est bonne, mais ne profite pas aux autochtones.

Quand nous avons connu le REDD, nous avons été horrifiés suite à notre expérience passée des problèmes issus de ce genre de projets. La Banque Mondiale peut aider les familles autochtones qui ont été chassées des forêts à se réinstaller convenablement. Cependant, le Gouvernement ougandais ne reconnaît pas les autochtones. Les fonds du REDD pourraient alors être directement dirigés vers les ONGs des autochtones. Ces derniers ont besoin d'être informés et éduqués sur les bénéfices du REDD.

Burundi

Beaucoup d'opportunités sont ouvertes pour les autochtones burundais, étant donné que la Constitution reconnaît les Batwa et sa représentation au Parlement. Cependant, des problèmes ne manquent pas notamment l'accès aux forêts, à la terre, faibles revenus, ce qui réduit la possibilité d'accéder à l'administration et dans les autres programmes de développement. Aucun fonds des 3 conventions de Rio n'a atteint les Batwa. Le Code Foncier ne reconnaît pas les Batwa.

La Banque Mondiale pourrait trouver des mécanismes prioritaires pour les autochtones dans le choix des activités de mise en œuvre des fonds du FCPF et d'autres programmes de son initiative. Le renforcement des capacités spécialement pour les peuples autochtones à propos du REDD et comment participer est très nécessaire.

Bassin du Congo – REPALEAC

Le Bassin du Congo est le deuxième en forêt après l'Amazonie. 1-3 millions d'autochtones y vivent et dépendent des forêts.

Recommandations :

- Le REDD pourrait renforcer les programmes et la représentation des peuples autochtones ;
- La Banque Africaine de Développement pourrait adopter des mesures de sauvegarde pour les autochtones comme la Banque Mondiale l'a fait avec l'OP4.10 ;
- La Banque Mondiale pourrait organiser et soutenir des ateliers engageant les autochtones des différents pays comme des leaders dans le REDD.

C. Introduction au FCPF et le Fonds Bio-Carbone; le travail de la Banque Mondiale : changements climatiques/forêts/fonds carbone/FCPF (par Ken ANDRASKO et Ellysar BAROUDY, Haddy SEY et Patrice TALLA; délégués de la Banque Mondiale)

1. Le FCPF est le sigle anglais de « Forest Carbon Partnership Facility », qui peut être traduit en français comme étant le « Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier ». L'objectif de ce fonds est de permettre aux pays qui en font la demande de se préparer au REDD.
2. Le FCPF est divisé en deux parties dont la première consiste en renforcement des capacités (Readiness fund : \$100 millions) et la deuxième pour poursuivre la réduction des émissions (Fonds Carbone : \$200 millions). Le but du Readiness fund est de renforcer, dans une première phase à partir de 2008, les capacités de 20 pays, alors que le Fonds Carbone ne pourra financer que cinq pays seulement, tout en espérant que ce départ stimulera d'autres investissements d'au moins 1 milliards de dollars à travers un accord de participation à la réduction des émissions.
3. Le but global du FCPF est de préparer, comme fonds pilote, l'assistance au développement sous UNFCCC après 2012. La Banque Mondiale ne collabore pas avec UNFCCC. Seulement, elle est entrain d'expérimenter plusieurs approches, y compris celles de marché carbone et d'autres.
4. C'est un programme auquel on n'est pas habitué d'autant plus qu'il a été initié par les pays en développement, en partenariat avec la Banque Mondiale et d'autres investisseurs, avec comme but d'aider à établir des conditions qui permettraient d'attirer dans le futur de grosses sommes d'argent de la part des investisseurs privés. Les pays qui sont concernés par ce programme sont entre autres la Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Ghana, le Gabon, le Libéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Sénégal, le Kenya, Madagascar, la République du Congo et le Soudan.
5. A titre d'exemple, la valeur de la production de riz au hectare en Madagascar est de 80\$, tandis qu'elle est de \$3000 au Brésil pour le soja et pour la même superficie. Ceci montre que l'utilisation de la terre est rentable au Brésil qu'en Madagascar. Le REDD est alors intéressé par les endroits où la valeur de carbone est très élevée avec des coûts bas. La stratégie de ralentissement de la déforestation pourrait alors consister en une politique de régulation des taxes, concessions, de certification ou même de subsides comme alternative à l'utilisation de terres, la bonne gouvernance des forêts, le développement des infrastructures et des programmes communautaires au profit des Peuples Autochtones et des communautés vivant dans les forêts.

6. Les fonds FCPF seront destinés aux études, au renforcement des capacités et des institutions, aux consultations, mais la stratégie de mise en œuvre sera financée par les ONG, les gouvernements, etc.
7. Dans un premier temps (première alternative), chaque pays pourra décider de la façon dont les revenus seront distribués. Du point de vue de la Banque Mondiale, les bénéficiaires doivent revenir aux acteurs de la déforestation ou ceux-là qui effectivement s'adonnent à la conservation des forêts. Les gouvernements signent des sous contrats avec ces acteurs ou les projets de ce domaine. Dans un deuxième temps (deuxième alternative), la Banque Mondiale peut directement financer les acteurs sur terrain.
8. Du point de vue de la Banque Mondiale, les consultations au niveau national sont très importantes pour un programme qui veut réellement atteindre ses objectifs, et non une obligation. L'évaluation par taux comparés par rapport aux activités mises en œuvre pourra être utilisée dans chaque pays.
9. La question qui est apparue à ce sujet est de savoir comment la Banque s'assurera que les communautés locales bénéficieront effectivement des fonds d'investissement de ce Fonds carbone. Pour cette question, il ressort que ce sont les pressions agricoles qui détruisent les forêts. Dans cette hypothèse, c'est la population pauvre (y compris les autochtones) qui en est la cause. Avec les consultations au niveau de ces communautés, certains fonds pourraient être orientés dans l'intensification de l'agriculture et dans le développement des autochtones dans le but de surveiller l'utilisation des terres et de protéger les forêts contre les destructeurs.
10. La gestion du FCPF est organisé comme suit :
 - a. L'*Assemblée des participants* qui comprend les pays REDD, les donateurs, les acheteurs de carbone et les observateurs (les Agences des Nations Unies, les ONGs et les Peuples Autochtones) ;
 - b. Le *Comité des participants* qui comprend des membres élus (10 représentants des pays REDD et 10 représentants des donateurs et acheteurs de carbone) et des observateurs (1 représentant des ONGs et 1 représentant des autochtones) ;
 - c. Un *comité technique* composé de 3 à 5 conseillers.
 - d. L'idée de mettre dans chaque groupe un représentant des autochtones a été bien saluée.
11. Ce débat a suscité beaucoup de questions notamment:
 - a. Comment le travail carbone s'achètera-t-il à travers le Fonds Carbone ?
 - b. Si les Peuples Autochtones sont considérés comme des observateurs dans la structure de gestion du FCPF, leurs voix seront-elles entendues ?
 - c. A toutes ces questions, les réponses sont les suivantes. D'une part, les pays hôtes produiront les crédits de carbone sous le REDD et les fourniront au Fonds. Les acheteurs les prendront du Fonds, qui agit comme « un marché ». Ils estimeront la qualité des crédits carbone avant d'accepter le prix et le montant à payer. Il y a des méthodes internationales d'évaluation des tonnes de CO2. La « qualité » de carbone inclut aussi la qualité de gestion requise dans la production et des impacts sociaux et environnementaux qui en découlent.

D'autre part, il est vrai que le statut des observateurs au sein du FCPF n'a pas de force, mais la présence de cet organe vaut mieux que son absence et donnera des chances aux autochtones de se faire entendre et d'influencer les décisions qui y seront prises.

Introduction des mesures de sauvegarde de la Banque Mondiale par Patrice TALLA

1. Les mesures de sauvegarde de la Banque Mondiale ont pour but d'assurer que les projets financés par cette banque soient viables socialement et environnementalement, informer les décideurs nationaux sur les risques sociaux et environnementaux et d'augmenter la transparence et la participation dans la prise des décisions.
2. La Banque Mondiale a dix politiques de sauvegarde dont six sont particulièrement concernent les forêts et les peuples forestiers : OP4.01 Evaluation Environnementale, OP4.10 Peuples Autochtones, OP4.12 Déplacements Involontaires, OP 4.36 Forêts, OP4.04 Habitats naturels et OP 4.11 Ressources Naturelles Physiques. Cependant, tous ces thèmes diversifiés couvrent l'évaluation des risques et des impacts, la prévention ou mitigation des impacts, consultations, diffusion de l'information, responsabilité et comptabilité des acteurs. Sous l'OP 4.01, tous les projets doivent être assujettis à une évaluation environnementale, compte tenu des impacts sur l'environnement naturel (air, eau, terre), santé humaine et sécurité, problèmes sociaux (Déplacements Involontaires, Peuples autochtones, Investissements culturels). L'OP 4.10 est mis en œuvre lorsque les autochtones sont présents ou utilisent les aires des projets financés par la Banque Mondiale. Cette mesure de sauvegarde reconnaît le Droit coutumier des Peuples autochtones sur les droits fonciers et demande un plan d'action pour établir la reconnaissance légale de ces droits. Tous les projets financés par la Banque Mondiale doivent évaluer si les Peuples Autochtones seront affectés, puis doivent effectuer une évaluation sociale, qui devrait aboutir à une consultation libre, préalable et informée de tous ces groupes pour atteindre un large support des communautés, duquel le projet à financer doit développer un plan de développement des Peuples Autochtones ou un cadre qui doit être publié et diffusé à toutes les parties intéressées. L'investissement social doit identifier comment améliorer la consultation culturelle appropriée pour les Peuples Autochtones, déterminer culturellement les activités de développement approprié, et identifier culturellement la définition appropriée pour mitiger ou compenser les peuples autochtones affectés par le projet. La consultation libre, préalable et informée est culturellement appropriée pour un processus de prise de décisions collective qui inclut tous les membres des communautés autochtones sans distinction de sexe ou d'âge, conduit avec bonne intention, est volontaire, sans influence extérieure et libre de toute autre manipulation. Le projet à financer doit démontrer qu'il y a un large support des communautés pour le projet avant que la Banque Mondiale ne le finance, cependant, mais ceci ne donne pas le droit de veto aux individus ou aux groupes.
3. L'OP 4.12 intervient quand le projet provoque un déplacement involontaire ou une restriction à l'accès aux ressources, par exemple la création des aires protégées. Seuls les impacts directs sociaux et économiques sur la terre et les restrictions aux ressources sont couverts. L'OP 4.12 couvre tous les aspects du projet qui incluent le financement de la Banque Mondiale, y compris les parts qui ne sont pas financées par la Banque Mondiale. Un Plan de Déplacement doit être produit et suivre les mêmes dispositions comme exprimé sous l'OP 4.10. Notons que sous l'OP 4.04, la Banque Mondiale ne finance pas les

projets qui impliquent une conversion significative ou une dégradation des habitats naturels critiques. Là où les habitats naturels sont affectés, les mesures de mitigation et de restauration doivent être prises et tout peuple affecté doit être impliqué dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de chaque projet.

4. L'OP 4.11 couvre les objets, les sites, les structures naturelles avec une signification archéologique, historique, architecturale, religieuse, esthétique ou autre signification culturelle. Ceci pourrait inclure les sites funéraires, les aires forestières sacrées. Le FCPF incorporera les mesures de prévention et de mitigation de tels impacts dans les stratégies nationales du REDD. Il y aurait une consultation significative et une diffusion de l'information à chaque niveau de la phase de préparation pour le REDD. FCPF *readiness* fera alors une évaluation de l'impact social et environnemental des activités proposées. Le Fonds Carbone ne débloquera aucune somme avant qu'une évaluation ait été faite et démontre d'une réelle performance dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Discussions des sauvegardes, présentation et questions par les participants :

1. Comment la Banque Mondiale considère la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en septembre 2007 ? Est-ce que cela demande que les autochtones participent à tous les processus qui affectent leurs droits ? La réponse est que la Déclaration des Nations Unies sur les Peuples Autochtones n'est pas comme une Convention ou un traité. C'est un instrument non contraignant qui a été adoptée par consensus et non ratifiée individuellement par les Etats. La Banque Mondiale comme organisation intergouvernementale peut se référer à la Déclaration dans ces relations avec ses membres. Les délégués autochtones étaient inquiétés que la Banque Mondiale ne se sent pas obligée d'opérer en commun accord avec les dispositions de la Déclaration de 2007 des Nations Unies pour les Peuples autochtones. La Banque Mondiale a adopté en 2005 sa nouvelle politique opérationnelle sur les Peuples Autochtones qui dit ceci « *Cette politique contribue à la mission de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté et le développement durable, tout en assurant que le processus de développement respecte totalement la dignité, droits humains, économies et cultures des Peuples Autochtones. Pour tous les projets qui sont proposés pour le financement de la Banque Mondiale et qui affectent les Peuples Autochtones, la Banque Mondiale demande le requérant à s'engager dans le processus de consultation libre, préalable et informée* ».

Les délégués autochtones ont souligné que dans le contexte africain, la Déclaration est pour étendre la Charte Africaine des Droits humains et des Peuples, qui est un document de traité. Le soutien fort par l'Afrique de la Déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies signifie que dans la pratique, la Déclaration aura la force de loi si bien soutenue par les Peuples Autochtones utilisant les chaînes appropriées.

2. La Déclaration des Nations sur les droits des Peuples Autochtones est un instrument puissant qui peut être utilisé par les Peuples Autochtones à mettre pression sur leurs gouvernements à prendre en considération les réformes légales et constitutionnelles qui s'adressent à et redressent l'actuelle discrimination contre les Peuples Autochtones. Les délégués autochtones ont attiré attention à deux clauses clés relatives à la question des Peuples Autochtones et les territoires :

«Article 4

Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Article 8

2. Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :

- a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique;
- b) Tout acte ayant pour but ou pour effet de les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources»

3. Les peuples autochtones doivent savoir que dans chaque pays, la Constitution garantit l'égalité en droits pour tous les citoyens, ce qui peut être une problématique quand on donne des privilèges à certains groupes comme le leur.

Selon la Banque Mondiale, son rôle est limité à conseiller les pays et, à travers sa Politique Opérationnelle sur les Peuples Autochtones, fournir une assistance aux pays pour protéger les droits des Peuples Autochtones quand il y a des risques concernant la mise en œuvre des projets avec les financements de la Banque Mondiale.

4. Les participants ont en outre demandé que des consultations soient menées directement dans des zones autochtones. Les délégués de la BM ont confirmé que ces consultations sont effectivement possibles et même efficaces. L'exemple le plus parlant est celui du Cameroun où ces consultations ont été menées, contrairement pour le cas du Congo où de telles consultations ont été faites à Brazzaville.

RESUME DES RECOMMANDATION DES PARTICIPANTS AUTOCHTONES DES HABITANTS DES FORESTS

Les participants ont été demandés de formuler des recommandations en se focalisant sur deux points, à savoir :

- i. Mise en place d'un processus de consultation sur le REDD au niveau national
- ii. La conception et la mise en application du FCPF (Fonds de partenariat pour le carbone des forêts).

Après la restitution des groupes, les participants ont effectué une délibération afin d'arrêter les recommandations finales. Signalons que parmi les attentes, il y a certaines que les participants ont considérées comme des recommandations :

A. Consultation nationale de REDD

- Impliquer les experts autochtones et les représentants comme des personnes clés dans les processus de consultations nationales ;
- S'assurer que la création d'un comité national sur le REDD inclut tous les intervenants, incluant les Peuples autochtones, BM, ONG et le gouvernement ;
- Développer les capacités institutionnelles et individuelles des acteurs concernés par la consultation ;

- Favoriser la création d'une plateforme nationale de la société civile et les Peuples autochtones sur le progrès de la consultation et de la mise en œuvre du REDD ;
- Supporter les campagnes de prise de conscience des organisations au niveau national préalable pour l'exécution du progrès de REDD en vue d'obtenir le consentement préalable, libre et informé ;
- Assurer l'implication des Peuples autochtones dans le monitoring et l'évaluation des consultations ;
- Considérer les participants dudit atelier comme des personnes focales dans les cas de collecte des données et de consultation ;
- Les participants dudit atelier devront conduire des réunions de pré-consultation dans leurs communautés avant que le processus de consultation commence ;
- La Banque Mondiale devrait contacter ses bureaux dans les pays les Peuples autochtones à propos du fonds ;
- La Banque mondiale devrait respecter le principe de consentement préalable, libre et informé comme une conditionnalité de financement FCPF ou de la BM pour toute activité susceptible d'avoir un impact sur les droits des peuples autochtones, y compris les droits fonciers et l'accès aux ressources ou terroir d'importance pour le maintien des leurs traditions, de leur culture et de leur mode de vie ;
- Assurer l'implication effective des Peuples autochtones dans la définition et l'exécution du protocole de consultation nationale sur le REDD et le FCPF

B. Pour la mise en œuvre du FCPF

- Cartographier les territoires autochtones, ressources et les savoirs traditionnels et la conservation des écosystèmes qui forment l'environnement afin d'assurer la mise en œuvre efficace et effective de REDD dans des sites concernés par les peuples autochtones
- Renforcer les capacités des Peuples autochtones sur le FCPF et le REDD
- La BM comme responsable (trustee 'garant'?) de ce fonds FCPF devrait rester active dans ce processus de monitoring afin d'assurer les bénéfices des Peuples autochtones sur le FCPF et REDD
- Que les connaissances traditionnelles des Peuples autochtones sur les forêts soient explicitement reconnues dans l'initiative du FCPF de la BM
- Que la BM assure que ces mesures de sauvegarde s'appliquent aux activités entreprises et financé par le FCPF
- Que la BM révise ses mesures de sauvegarde en tenant compte des la Déclaration des Nations unies sur les Peuples autochtones suivant l'article 41
- Créer une commission ou une procédure pour continuer l'échange et la collaboration entre la BM et les peuples forestiers concernant cette nouvelle initiative
- Assurer que les standards internationaux sur les droits des Peuples autochtones (C169 de l'OIT et la Déclaration des Nations sur les droits des Peuples autochtones) sont pris en compte
- Assurer la participation effective des peuples autochtones avec un droit de vote dans les différents composants de l'organigramme du FCPF
- Assurer la disponibilité des ressources adéquates dans les différents fonds
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion du FCPF

POINT 3 : LES CEREMONIES DE CLOTURE

Madame Haddy SEY a fait un discours de clôture au nom de la Banque mondiale. Par la suite, Vital a prononcé un discours de remerciement et de clôture. L'atelier a pris fin à 19h le vendredi du 14 mars 2008.

ANNEXES

Annexe1 : Liste des participants

Noms & Prénoms	Pays	Organisation	Courrier électronique
KALIMBA, Zepherin	Rwanda	COPORWA	caurwa@rwandatell.com z1kalimba@yahoo.com
MUHAWENIMANA, Marthe	Rwanda	COPORWA	muhawe2002@yahoo.fr
ODAMBO, Leonard	Gabon	MINAPYGA	odamboleonard@yahoo.fr
BOUANGA, Estelle	Gabon	WCS	bouangaestelle@yahoo.fr
MUTIMANWA Kapupu Diwa	R.D. Congo	LINAPYCO	linapico@yahoo.fr
Joseph Itongwa MUKOMO	R.D. Congo	PIDP-KIVU	pidpkivu@yahoo.fr itojose2000@yahoo.fr
Marie Louise Issanda TABENA	R.D. Congo	CAMV	camvorg@yahoo.fr
Messe VENANT	Cameroun	OKANI	messe_venant@yahoo.fr messe@forestpeoples.org
Rahamatu SALI	Cameroun	MBOSCUDA	sallitu@yahoo.com
Ibrahim NJOBDI	Cameroun	LELEWAL	injobdi@yahoo.fr
Jean NGANGA	Congo Brazzaville	ADPPA	jeanganga2006@yahoo.fr adppa.congo@yahoo.fr
Emmanuel BAYENI	Congo Brazzaville	CDHD	ebayeni@yahoo.fr
Allen MUSABYI	Ouganda	OBDU	
Kanyinke SENA	Kenya	IPACC	kanyinke@yahoo.com
Jennifer KOINANTE	Kenya	YIAKU	koinante6@yahoo.com
Adam Kuleit OLE MWARABU	Tanzanie	PAICODEO	olpurkani@yahoo.co.uk
Hassan Id BELKASSM	Maroc	Instance Permanente sur les Question Autochtone (ONU)	tamaynut@hotmail.com
Joanna DURBIN	UK	CCBA	jdurbin@climate-standards.org
Mala MAREACHEALEE	Ile Maurice / Afrique du Sud	IPACC Secrétariat	ipacc@iafrica.com
Vital BAMBANZE	Burundi	IPACC/UNIPROBA	vbambanze@yahoo.fr
Emmanuel NENGO	Burundi	UNIPROBA	emmanengo@yahoo.fr
Dominique NTAGISIGAYE	Burundi	UNIPROBA	ntagdominique@yahoo.fr
Haddy SEY	Gambie	Banque Mondiale	hsey@worldbank.org
Kenneth ANDRASKO	Etats-Unis	Banque Mondiale	kandrasko@worldbank.org
Ellysar BAROUDY	Liban / Royaume Uni	Banque Mondiale	ebaroudy@worldbank.org
Patrice TALLA	Cameroun	Banque Mondiale	ptallatakoukam@worldbank.org
Clotilde NGOMBA	Cameroun	Banque Mondiale	cngomba@worldbank.org
Alessane SOW	Sénégal	Banque Mondiale	asow@worldbank.org
Renata NTABINDI	Burundi	Banque Mondiale	rntabindi@worldbank.org

SITAMON St Jérôme	Centrafrique	MEFP	sitamonjerome@yahoo.fr
CIZA Salvator	Burundi	Assemblée Nationale	cizator@yahoo.fr
KARIKURUBU Célestin	Burundi	Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics	karcelestin@yahoo.fr
MUHIMBISE Asaph	Uganda	United Organization for Batwa Development in Uganda (UOBDU)	
Libérate NICAYENZI	Burundi	UNIPROBA & Assemblée Nationale	liberateni@yahoo.fr
Evariste BAYAGA	Burundi	UNIPROBA & Assemblée Nationale	bayevariste@yahoo.fr
Charles MASABO	Burundi	UNIPROBA & Assemblée Nationale	masaboch@yahoo.fr

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Date/Time	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): Consultations sur les activités visant la réduction des émissions dues au déboisement et à la déforestation
	PREMIERE JOURNEE
08:45-09:15	Enregistrement
09:15-10:00	<p>Présentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cérémonies d'ouverture • Organisation hôte, UNIPROBA • Président de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) • La Banque Mondiale : Alassane Sow • Le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (ouverture officielle) <p>Présentation des propositions des objectifs de l'atelier: le Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réveiller la conscience sur la finance du carbone et la diminution des émissions sur la déforestation et la dégradation (REDD) nous appuyant sur la sélection parmi les Peuples Autochtones d'Afrique qui dépendent de la forêt et d'autres peuples qui habitent dans la forêt ○ Examiner les risques et opportunités des différents mécanismes de REDD pour les Peuples Autochtones dépendant de la forêt et d'autres peuples qui habitent dans la forêt ○ Formuler des recommandations à l'endroit du dessein du FCPF et les plans d'opérationnalité <ul style="list-style-type: none"> • Table ronde des participants à l'atelier et leurs attentes • Finalisation et adoption des objectifs de l'atelier
10.00-11.00	<p>Facilitateur: Banque Mondiale</p> <p>Séance n°1: Changements climatiques, Finance Carbone, Forêts et REDD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que le changement climatique, ses causes et ses impacts ? (Haddy Sey) • Qu'est-ce que "Finance Carbone" et qu'est-ce que la banque Mondiale est entrain de faire sur « Finance Carbone » (Ellysar Baroudy)
11:00-11.15	Pause café
11:15-12:00	<p>Séance n°1 (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des forêts et des diminutions des émissions sur la déforestation et la dégradation (REDD) (Ken Andrasko)
12:00- 13:00	<p>Facilitateur: IPACC</p> <p>Séance n°2 : Les Peuples Autochtones qui dépendent de la forêt, les peuples qui vivent dans la forêt et la conservation de la forêt.</p> <p>Les représentants des différentes délégations prendront 5 minutes chacun pour une brève présentation: ils feront des commentaires sur 2 problèmes majeurs en relation avec les Peuples Autochtones qui dépendent de la forêt et d'autres peuples qui vivent dans la forêt en rapport avec la conservation des forêts et les perspectives dans leurs pays.</p> <p>Discussions en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis des participants sur ce qui peut être leur(s) rôle(s) en matière de la conception des programmes et leur participation dans REDD dans leurs pays. • Voir comment un processus de consultation pour REDD au niveau national peut être opérationnel • Confrontation des idées sur les risques et bénéfices potentielles pour IPS et les

Date/Time	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): Consultations sur les activités visant la réduction des émissions dues au déboisement et à la déforestation
	communautés de REDD
13:00-14:00	Dîner
14:00-15:00	Séance n°2 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Identification des voies qui puissent permettre de rentabiliser les profits et minimiser les risques • Recommandations pour la mise en place d'un processus de consultation sur REDD au niveau national, tout en intégrant IPS et les potentialités communautaires et leurs préoccupations. Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, RDC, Gabon, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda
15:00-18:00	Introduction à la FCPF et le Fonds Bio-Carbone
15:00- 15:30	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la FCPF et ses objectifs (Ken Andrasko)
15:30-15:45	Pause café
15:45-17:00	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds bio carbone : Exemple sur le Fonds Carbone base sur la forêt (Ellysar Baroudy) • Avis des participants et la discussion du projet et ses approches au niveau national
17:00- 18:00	Séance 3 (suite) Compte rendu et discussions dans la plénière
18:00-18:15	Clôture des activités de la journée (Facilitateur : IPACC)
18:30-20:30	Dîner et Réception
	Deuxième journée
09:00-11.00	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitateur: Banque Mondiale Séance n°4: Le travail de la Banque Mondiale: Changement climatiques/les forêts/Fonds carbone/FCPF <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la Banque Mondiale ? Qu'est-ce que la Banque est entrain de faire sur les changements climatiques, les forêts ? (Haddy) • Comment le FCPF est conçu, les propositions actuelles et structures pour sa mise en application en incluant la gouvernance, la participation, la sauvegarde, processus de consultation, promptitude-Projet idées maîtresses R-PIN, etc. (Ken) • Discussions sur la politique/principes de sauvegarde au niveau de la Banque Mondiale et les processus de consultation (Patrice) IPACC/Organisation Régionale <ul style="list-style-type: none"> • Comment les peuples autochtones qui dépendent de la forêt (IPs) et les intérêts communautaires peuvent être adressés, évalués, contrôlés et les possibilités pour leur participation dans la structure et processus actuels de FCPF. • Questions et réponses sur FCPF
11.00-11.15	Pause café
11.15-13.00	Facilitateur : 2 groupes facilités par les peuples habitants de la forêt (IPs) Séance proposée à « huis clos » pour les participants : Séance n°5 : Mise en application du FCPF: les peuples autochtones dépendant de la forêt et perspectives des peuples habitants dans la forêt. Séance en groupes :

Date/Time	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): Consultations sur les activités visant la réduction des émissions dues au déboisement et à la déforestation
	<ul style="list-style-type: none"> • Les points de vue des participants sur le(s) rôle(s) des peuples autochtones dépendant de la forêt et d'autres peuples vivant dans la forêt dans la mise en application du FCPF • Discussions sur les possibilités des peuples autochtones dépendant de la forêt et d'autres vivant dans la forêt sur leur participation au Fonds Bio Carbone et autres activités de Finance Carbone • Avis des participants sur comment assure une consultation rationnelle au niveau national • Formulation des recommandations, principes, lignes directrices pour la conception et la mise en application du FCPF
13:00-14:00	Diner
14:00-15:30	Facilitateur: IPACC Séance n°5: (Suite) Compte rendu et discussions dans la plénière
15:30-16:00	Pause café
16:00- 17:30	Facilitateur: IPACC Séance n°5: Suite La synthèse des recommandations, lignes directrices et principes pour FCPF dans le but d'accroître et mettre en valeur une collaboration avec IPs et d'autres peuples d'Afrique vivant dans la forêt
17:30-18:30	Facilitateur: IPACC Conclusions des deux journées <ul style="list-style-type: none"> • Etape suivante et dernières remarques